



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion
Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse
La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
La ministre déléguée, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels

Paris, le **13 JUIL. 2023**

Réf : D-23-014675

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique

La réforme des lycées professionnels vise des objectifs simples, au premier rang desquels l'ambition d'offrir aux jeunes les meilleures chances de démarrer leur vie d'adulte, en facilitant leur accès à l'emploi. Cette ambition exige simultanément de remédier au décrochage scolaire et de sécuriser les parcours de formation vers l'insertion.

Face aux défis à relever pour répondre aux besoins de la Nation en termes de compétences et d'emplois dans chaque territoire, la voie professionnelle est aujourd'hui au cœur des réponses à construire et constitue un atout essentiel pour les défis d'aujourd'hui et de demain comme l'urgence écologique, l'indispensable réindustrialisation du pays, la transition numérique ou le vieillissement de la population.

Cette mobilisation est à orchestrer sur plusieurs axes. La transformation de la carte des formations professionnelles scolaire en est un levier majeur, mis en valeur par le président de la République en septembre 2022 et rappelé en mai 2023. L'enjeu est de proposer des formations offrant de bonnes chances de poursuite d'études ou d'accès à l'emploi et de transformer les formations aux résultats moins favorables, avec le double objectif de proposer à chacun un parcours de réussite et de répondre aux besoins des entreprises et de la société.

Il est attendu de chaque région académique qu'elle déploie en lien avec le conseil régional une stratégie ambitieuse et pluriannuelle aux effets visibles dès la rentrée 24, visant un renouvellement de la carte des formations scolaire et dont les effets seront régulièrement mesurés. La politique prioritaire du gouvernement qu'est la réforme du lycée professionnel est ainsi dotée d'un indicateur de déploiement mesurant le taux de transformation de la carte, calculé par la somme des places fermées et ouvertes rapportée au nombre de places proposées. La valeur cible déterminée est de 6% par an, pour atteindre une évolution de près d'un quart de la carte en 2026. Chaque académie devra tendre vers cette valeur cible annuelle.,

Cette stratégie sera bien évidemment élaborée avec l'ensemble des parties prenantes et fixée avec le conseil régional, qui a la compétence d'arrêter la carte des formations professionnelles scolaires initiales.

La démarche doit viser d'ici trois ans une transformation de l'offre de l'ensemble des filières à l'insertion et à la poursuite d'études insuffisantes. Cette évolution doit être initiée dans les territoires, à l'échelle des établissements et bassins d'emploi, considérant la prospective des besoins d'emploi à horizon 2030 de la région.

1. Objectifs politiques généraux en matière d'évolution de la carte des formations professionnelles initiales scolaires

À l'échelle de chaque région académique, la transformation attendue prendra en compte :

- Les formations aux nouveaux métiers, aux compétences d'avenir et aux métiers en tension, s'appuyant notamment sur les besoins en emplois et compétences des territoires et les données liées au développement économique régional figurant dans le SRDEII, en particulier dans les secteurs de l'industrie, de l'énergie, du numérique, de la logistique et des transports, des métiers de l'aide à la personne et plus largement du sanitaire et social ;
- Les logiques de parcours de formation du bac -3 au bac +2/+ 3, intégrant une approche par filière d'activité, tenant compte de l'insertion professionnelle de chacun des niveaux de qualification et articulé avec le CPRDFOP.

Les données démographiques et l'effet attendu de la réforme du lycée professionnel qui en renforcera l'attractivité conduisent à estimer stable voire croissant le nombre de jeunes scolarisés du CAP au BTS. Ce faisant, un équilibre est à chercher entre le nombre de places proposées en ouverture et en fermeture. Il s'agira de conduire la transformation en veillant :

- Au maintien et au développement des formations professionnelles proposant des taux d'accès à l'emploi ou de poursuite d'études satisfaisants, par des parcours de formation lisibles par les familles et regroupés sur un même site ou organisés en réseau d'établissements, du bac-3 à l'enseignement supérieur le plus souvent possible ;
- À la fermeture des formations qui combinent une insertion insuffisante et poursuite d'études trop peu fréquente, ce qui dégagera la capacité à ouvrir des formations plus performantes.

Ainsi, sur la base de trajectoires par filière professionnelle définies au niveau régional, puis déclinées en académie, une attention particulière sera portée dans chaque territoire :

- Aux offres de formations de CAP, de baccalauréat professionnel et de BTS sous statut scolaire, premiers niveaux de qualification proposés en voie professionnelle. C'est notamment pour ces offres que la mixité de parcours (un temps de formation sous statut scolaire suivi d'un temps de formation sous statut d'apprenti), peut constituer un tremplin vers l'insertion ;
- À l'offre de formation courte à l'issue d'un premier niveau de qualification professionnelle, de type mention complémentaire désormais à appeler certificats de spécialisation, formation complémentaire d'initiative locale (FCIL), CAP en 1 an, ou encore titre professionnel, ces certifications pouvant souvent, à l'exception des FCIL, être préparées en apprentissage. L'enquête Génération conduite par le CEREQ montre l'amélioration importante des taux d'accès à l'emploi pour les élèves qui suivent une formation secondaire supplémentaire après un premier diplôme ;
- À la coloration des diplômes professionnels à un secteur professionnel, dès lors qu'elle s'inscrit dans un projet de territoire et qu'elle constitue un levier vers l'insertion professionnelle immédiate ou différée.

Vous vous interrogerez systématiquement sur chaque formation qui n'offre ni des perspectives d'insertion professionnelle ni de poursuite d'étude favorable.

2. Conduire le changement avec méthode et ambition : le processus déployé en région

Le travail est engagé de façon cohérente et concertée entre l'administration centrale, les préfetures, les régions académiques et les académies, les conseils régionaux et les établissements, en tenant compte des pratiques locales de coopération. Il s'appuie le plus souvent possible sur des instances existantes, quitte à en ajuster la composition ou le mode de fonctionnement. L'objectif est que chaque partie prenante, à son niveau, s'implique dans la transformation de la carte des formations professionnelles initiales.

Ce travail est conduit en adéquation avec la politique régionale et la stratégie d'évolution de la carte des formations professionnelles définie à l'échelle de la région académique. Il s'appuie à la fois sur une entrée territoriale, conduite à l'échelle des établissements et des bassins d'emploi, et sur une entrée de filière d'activité, menée à l'échelle d'un périmètre plus large, possiblement académique ou de région académique.

Etape 1

Chaque région académique élabore avec le conseil régional un document de cadrage spécifique à la carte des formations professionnelles initiales scolaires et son évolution et permettant de définir :

- Les éléments de méthode pour la construction de ces évolutions¹ ;
- Les modalités d'accompagnement des équipes dans une vision pluriannuelle ;
- Les trajectoires de moyen et long terme ;
- Les orientations de courte échéance ;
- L'articulation de l'offre de formation initiale scolaire avec les autres voies de formations présentes dans les lycées professionnels, à savoir l'apprentissage et la formation continue.

Des diagnostics de filière, dont ceux réalisés par les branches professionnelles ont vocation à s'intégrer ou venir compléter le document de cadrage, de même qu'une analyse de l'offre de formation par apprentissage, réalisée avec l'appui du CARIF OREF, dans la perspective de veiller à l'articulation les deux voies de formation professionnelle.

Cet ensemble est présenté au CREFOP avec un temps spécifique d'échanges autour de ce sujet que vous porterez personnellement.

Etape 2

Sur la base de ce document de cadrage et des indicateurs d'insertion professionnelle et de poursuite d'études des formations qu'il propose, chaque établissement programme des réunions, associant toutes les parties prenantes et notamment les acteurs économiques et les représentants du conseil régional. Le chef d'établissement s'appuie sur l'ensemble des éléments démographiques à sa disposition et sur leurs conséquences sur l'organisation de l'établissement. Ces réunions visent à analyser la situation du lycée et les données mises à sa disposition, pour proposer des axes de transformation de sa carte des formations professionnelles. Ces axes de transformation sont articulés avec les offres présentes à l'échelle du territoire et des réseaux d'établissements dans lesquels l'établissement s'inscrit. Cette étape peut être utilement accompagnée par les inspecteurs référents d'établissements.

Etape 3

A l'échelle des bassins d'emploi et en s'appuyant bien évidemment sur les instances de coordination préexistantes, les sous-préfets réunissent les acteurs économiques et éducatifs du territoire. Les services rectoraux présentent la synthèse de ces axes de transformation proposés par les LP et LPO du territoire, ainsi que les grandes trajectoires pluriannuelles lorsqu'elles ont été définies. Les sous-préfets et les services rectoraux recueillent les avis et informations permettant d'alimenter les réflexions sur les évolutions présentées. Les chefs d'établissements et le conseil régional sont associés aux travaux. Les opérateurs du service public de l'emploi, les CARIF-OREF et les DREETS, tout comme les campus des métiers et des qualifications viennent en appui aux travaux.

¹ Une attention particulière sera accordée à l'importance d'offrir une continuité de parcours entre infra bac / post bac

Etape 4

A l'échelle de la région académique, en lien étroit avec la Région et en tenant compte des instances de consultation, un plan pluriannuel d'action sera alors établi, qui comprendra :

- Une liste des formations ne répondant pas aux attentes à la fois en matière d'accès à l'emploi et de poursuite d'études dont la transformation ou fermeture devra être envisagée. Lorsque ces formations correspondent à des métiers en tension, il s'agira d'accompagner les lycées pour lever les obstacles à l'accès à l'emploi des diplômés.
- La valorisation des formations insérantes mais peu attractives, auprès des jeunes et des familles ; en lien avec l'information sur les métiers proposée par les conseils régionaux la découverte des métiers mise en place au collège ainsi que le bureau des entreprises constitueront un des leviers de cette action.
- La projection des formations à développer ou à ouvrir, lorsqu'elles peuvent offrir aux élèves des débouchés favorables. Ce plan de développement comprendra l'investissement dans les équipements utiles ; la formation des professeurs aux nouvelles compétences à former et l'accompagnement des éventuelles reconversions ou le recrutement de professeurs associés, associant la division des personnels et l'école académique de la formation continue ; la promotion des nouvelles formations auprès des jeunes et de leurs familles, mais aussi des employeurs.

L'ensemble est communiqué aux chefs d'établissement. Ce plan d'action et la nouvelle carte à installer est soumise au processus habituel de validation jusqu'à la fixation de la carte par une délibération de la Région.

3. Leviers et outils mis à disposition des régions académiques pour déployer une évolution efficiente de leur carte des formations professionnelles initiales scolaires

➤ **Analyser la performance de l'offre de formation et l'évolution de la demande économique**

L'exercice de prospectives des métiers et des qualifications régulièrement conduit par la DARES et France Stratégie est désormais territorialisé. Le rapport « Métiers 2030, quelles perspectives de recrutement en région ? » constitue une entrée clé, utile pour nourrir les stratégies de transformation. Les grands chantiers à venir dans les territoires devront également être pris en compte par un travail partenarial avec les acteurs concernés.

En outre et dans le prolongement de la carte interactive des formations professionnelles déjà disponible, une console de pilotage de la carte des formations professionnelles initiales est en cours de développement par la mission interministérielle « InserJeunes ». Intitulée Orion, elle vise à faciliter la prise de décision sur la base de données croisées telles que les effectifs, taux de pression, taux de remplissage, taux de réussite, poursuite d'études, insertion, valeur ajoutée..., allant jusqu'à la maille « établissement ». Les données liées aux besoins en emplois des territoires seront intégrées. Recteurs, adjoints et secrétaires généraux, conseillers des recteurs et chefs d'établissements auront progressivement accès à une interface unique, facilitant la lecture commune des différents indicateurs et la réflexion concertée lors des travaux d'évolution de la carte des formations professionnelles.

La console de pilotage Orion permet de produire des cartographies (appelés cadrans) mettant en évidence la performance de chaque formation en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. Dans le cadre des travaux sur l'élaboration de la carte, une attention devra être portée à chacune des formations sur la base de ces deux paramètres (avec une focale sur le quart inférieur du cadran, soit formation non insérante et n'offrant pas de perspectives de poursuite d'études).

Cette console de pilotage Orion permettra également d'enregistrer les intentions d'ouverture et de fermeture de formations des régions académiques grâce à un formulaire de saisie de champs (comme, par exemple code diplôme, type (ouverture, fermeture), UAI des établissements concernés, effectifs, partenaires professionnels, etc.).

En complément, APAE (auquel succèdera Archipel à la rentrée) proposera aux chefs d'établissements les données les plus fines sur le taux d'insertion professionnelle et le taux de poursuite d'études par formation, dans un environnement sécurisé et dont ils sont familiers.

Ces outils aideront les chefs d'établissement ainsi invités à être force de proposition auprès de leur académie sur l'évolution de la carte, notamment dans le cadre de l'étape 2 précisée ci-dessus.

Des évènements nationaux seront mis en place pour nourrir travaux et réflexions. Ainsi, dans le prolongement de l'université école / entreprise organisée à Poitiers à l'automne 2021, un premier « rendez-vous de filière » a été organisé le 28 mars 2023 autour des métiers du nucléaire. D'autres webinaires seront organisés en association avec les acteurs des milieux économiques, donnant à voir les besoins en emplois avec une vision prospective.

➤ Investir pour transformer la carte des formations

L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA) a été complété par la publication d'une fiche programme spécifique à la transformation de la carte des formations professionnelles initiales. Par ce moyen, France 2030 propose de cofinancer les évolutions aux côtés des Régions, des entreprises et des autorités académiques. Cet investissement peut bénéficier aux renouveaux des plateaux techniques, à la formation et la reconversion des personnels éducatifs, mais aussi à la promotion des nouvelles formations. L'Etat apporte ainsi les moyens de soutenir des projets ambitieux de transformation de carte des formations professionnelles, dont les régions académiques et les Régions doivent se saisir avec ambition, en incitant donc les collectivités territoriales à revoir à la hausse leurs budgets pour réussir cette transformation concertée.

➤ Assurer le rayonnement de l'offre et de l'appareil de formation de l'éducation nationale

La transformation de l'offre de formation professionnelle est travaillée à l'échelle de chaque établissement et dans une logique de réseau d'établissements. Les Campus des Métiers et des Qualifications représentent une modalité efficace pour coopérer et pour rayonner, mais ils ne concernent pas l'ensemble des lycées professionnels. En complément, le label « lycée des métiers » sera mis en valeur de façon renouvelée. Une labellisation en réseau d'établissements est proposée dès la rentrée 2023 pour favoriser des dynamiques collectives mobilisant l'ensemble des filières d'activité et l'ensemble des territoires.

L'ensemble a vocation à s'inscrire dans des réseaux thématiques nationaux associant campus des métiers et des qualifications et lycée des métiers.

Dans le prolongement du recensement des colorations de diplômes professionnels régionalement reconnues, leur mise en visibilité sera organisée. Des colorations de diplômes professionnels de portée nationale seront également mises en place, en lien avec les milieux économiques.

Enfin, la page Eduscol dédiée à la carte des formations professionnelles initiales scolaires sera régulièrement mise à jour pour tenir compte de l'avancée de ces différents travaux.

➤ Suivre et accompagner l'évolution de l'offre de l'appareil de formation de l'éducation nationale

Une équipe dédiée est constituée à la Direction générale de l'enseignement scolaire, au sein de la sous-direction des lycées et de la formation professionnelle. Elle est chargée du pilotage national de l'évolution de la carte des formations professionnelles, en étroite coopération avec les régions académiques. Elle assure le suivi du bon déroulé du processus, articulé en région académique avec les procédures en place avec le conseil régional et avec le calendrier AMI-CMA « carte des formations professionnelles ».

4. Articulation du process déployé en région avec le pilotage national de la transformation de la carte des formations professionnelles en 2023/24

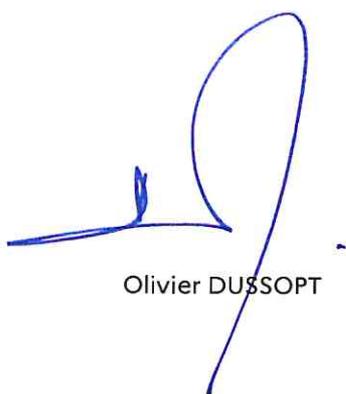
Des réunions entre les services concernés de la DGESCO, les régions académiques et les académies permettent d'arrêter le calendrier des différentes étapes précisées ci-dessus, dans la perspective de répondre à l'ambition fixée de transformation des cartes des formations professionnelles dès la rentrée scolaire 2024

et en articulation avec le calendrier fixé par le conseil régional. Ces réunions se dérouleront pour 2023 avant la fin du mois de septembre 2023.

Partout où cela est utile, des réunions dans chaque établissement seront ensuite à organiser. La synthèse de leurs conclusions nourriront les réunions de bassins d'emploi programmées dans la foulée. Le recensement de ces rencontres sera opéré par l'administration centrale.

C'est sur la base de ce document de synthèse ainsi que sur la formalisation d'un premier plan pluriannuel d'actions intégrant l'ensemble des leviers proposés que seront conduits les dialogues stratégiques de performance (DSP) sur la question de la transformation des cartes de formations professionnelles initiales.

Les DSP seront ainsi l'occasion d'échanger sur le plan de transformation proposé pour la rentrée 2024 et la suivante, d'examiner le taux de transformation de la carte à la lumière de la valeur cible et d'engager un dialogue visant à atteindre des objectifs ambitieux. Lors du DSP, sera aussi mise en lumière la dynamique des réunions tenues dans les établissements et les bassins d'emploi.

A blue ink signature consisting of a horizontal line on the left, a small vertical stroke, and a large, sweeping loop that extends upwards and then downwards to the right.

Olivier DUSSOPT

A black ink signature with a large, stylized 'P' and 'N' that are interconnected, followed by a vertical line and a small dot.

Pap NDIAYE

A blue ink signature consisting of a long, horizontal line with a small vertical stroke near the right end.

Sylvie RETAILLEAU

A black ink signature consisting of a large, rounded loop on the left, followed by a vertical line and a small dot.

Carole GRANDJEAN

Copie : Mesdames et Messieurs les préfets de département

Mesdames et Messieurs les recteurs délégués à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'emploi, du travail et des solidarités

Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population